

Investissement Canada—Loi

cela? Le rapport Gray publié dans les années 1960 et le rapport Watkins paru dans les années 1970 ont expliqué en plusieurs centaines de pages pourquoi il ne faut pas envisager d'adopter ce projet de loi. Les députés d'en face ont-ils lu ces rapports? Dans ce cas, je n'arrive pas à imaginer pourquoi ils ont le courage de défendre le projet de loi C-15 qui vise à vendre le Canada. Je ne comprends pas pourquoi les députés d'en face poursuivraient le débat alors que nous devrions adopter immédiatement l'amendement visant à renvoyer le projet de loi à six mois dans l'espoir que les ministériels retrouveront la raison dans les domaines économique et financier.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, le projet de loi C-15, intitulé Loi sur Investissement Canada, que nous étudions aujourd'hui, est à peu près le seul projet de loi que le gouvernement conservateur ait fait inscrire au *Feuilleton* qui n'ait pas été proposé à l'origine par le gouvernement libéral précédent. Et les conservateurs voudraient maintenant que la Chambre adopte les projets de loi proposés l'année dernière par les libéraux et auxquels les conservateurs se sont opposés ou dont ils ont retardé l'adoption. Le projet de loi C-15 est donc en réalité, parmi les mesures législatives présentées par les conservateurs, la première dont ils sont les auteurs.

Nous allons discuter de ce projet de loi maintenant. Cependant, quand on songe aux problèmes qu'éprouvent les Canadiens en 1985, il est consternant de penser que, malgré la nécessité de mettre sur pied un programme positif pour permettre à plus de un million de Canadiens de trouver du travail, malgré la nécessité de procurer des emplois cet été à un très grand nombre de jeunes gens, malgré le besoin urgent de protéger notre environnement et de lutter contre le fléau des pluies acides, malgré les problèmes économiques et fiscaux de notre pays, les conservateurs ne peuvent nous soumettre, près de cinq mois après leur élection, qu'un seul nouveau projet de loi qui n'ait pas été conçu par le gouvernement libéral précédent, soit le projet de loi C-15 et je dis bien, une période de cinq mois.

● (1210)

Ce gouvernement conservateur qui affirmait volontiers qu'il allait créer des dizaines de milliers d'emplois et revigorer notre pays n'a visiblement pas grand-chose à nous mettre sous la dent. Nous constatons une fois de plus que les périodes où les conservateurs sont au pouvoir sont des temps difficiles. Et cela, tout simplement parce que le gouvernement ne fait rien. Les conservateurs sont capables d'expliquer ce qui ne tourne pas rond dans à peu près n'importe quel domaine, mais, une fois au pouvoir, ils sont incapables de prendre une mesure valable.

Malheureusement, le projet de loi C-15 qu'on nous propose aujourd'hui vient confirmer ce fait. Un des aspects les plus positifs de ce projet de loi, et peut-être le seul, c'est son titre «Investissement Canada». Si le but de l'exercice est d'attirer davantage d'investissements étrangers au Canada, le titre du projet de loi est probablement une bonne opération de relations publiques. Le nom proposé est plus simple que l'appellation actuelle d'Agence d'examen de l'investissement étranger ou AEIE. Si l'objectif est uniquement d'augmenter le nombre de dollars étrangers investis au Canada, il est possible qu'un simple changement de nom soit utile.

Cependant, il ne faut pas oublier que l'AEIE avait été créée non pas pour décourager les investissements étrangers au

Canada, mais au contraire pour s'assurer que ces derniers procureraient des avantages importants à notre pays, par opposition aux investissements susceptibles d'affaiblir des entreprises canadiennes, d'empêcher le Canada d'être concurrentiel, d'éliminer des emplois canadiens, d'entraver la croissance des activités de recherche et de développement dans notre pays et ainsi de suite. En étudiant la situation au Canada, nous nous sommes rendu compte que les étrangers détenaient un pourcentage exagéré des actifs dans certains secteurs vitaux de notre industrie d'exploitation des ressources naturelles. Les Canadiens en convenaient, comme les sondages l'ont confirmé, et le gouvernement a reçu l'appui de la population. Tout comme les États-Unis protègent des secteurs entiers de leur économie comme le transport maritime, l'industrie aéronautique, le transport aérien, la radiotélédiffusion et la fabrication de matériel militaire pour empêcher des sociétés étrangères de les contrôler, les Canadiens de toutes les régions ont estimé et estiment encore qu'il est dans notre intérêt, comme n'importe quel autre pays souverain, de limiter le pourcentage des actifs que peuvent détenir des étrangers dans nos industries principales. Les Canadiens ont estimé que nous avons le droit, comme tout autre pays souverain du monde, de profiter pleinement des avantages que nous procurent nos ressources naturelles.

L'AEIE ne visait pas à entraver les investissements étrangers au Canada, mais son nom disait honnêtement ce que les Canadiens voulaient faire comprendre au reste du monde. Il disait que le Canada est prêt à faire des affaires mais qu'il n'est pas à vendre. Il n'était pas question que les entreprises et les ressources canadiennes soient sacagées, pillées ou vendues au rabais.

Le 11 décembre 1984, en présentant le projet de loi sur Investissement Canada, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a montré qu'il s'apprêtait à effacer les progrès que nous avons réalisés en vue de permettre à des chefs d'entreprises et à des travailleurs canadiens de contrôler l'économie canadienne. Ce ministre conservateur tente de renverser le processus visant à affirmer notre droit d'exploiter nos propres ressources dans notre intérêt et de conserver les avantages découlant de l'esprit créateur des scientifiques et des chercheurs canadiens. Il mine les importants progrès réalisés par le gouvernement précédent en vue de défendre notre propre mode de vie et de proclamer notre souveraineté.

Le ministre a décidé d'éliminer l'Agence d'examen de l'investissement étranger pour la remplacer par quelque chose appelé «Investissement Canada». Sous ce nouveau nom, le nouvel organisme est censé examiner les investissements de la même façon que l'AEIE, mais les mailles du filet seront tellement lâches que bien, voire la plupart des entreprises canadiennes ne seront plus protégées contre des investisseurs étrangers qui voudraient les racheter pour s'emparer de leurs biens et les vider de toute substance. Cet organisme ne s'intéressera en effet qu'aux intentions des personnes souhaitant investir plus de 5 millions de dollars directement ou 50 millions indirectement. Ce contrôle que l'ancien gouvernement exerçait, si encombrant que d'aucuns le trouvaient, servait à protéger les emplois des Canadiens, car pour tout investissement de taille ou tout rachat d'envergure effectués sous la direction libérale de l'AEIE, il fallait prouver que ces opérations profitaient aux Canadiens. Si l'Agence a découragé 11 p. 100 des investisseurs étrangers, comme le démontrent les faits, j'estime que c'est peu